



COMMENT VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A NOTRE ASSOCIATION ?

La taxe d'apprentissage a pour objet de participer, dans le cadre de la formation initiale, au financement des dépenses nécessaires au développement des premières formations technologiques et professionnelles (achat, location et entretien de matériels et équipements pédagogiques et professionnels, rémunérations d'intervenants, dépenses destinées à promouvoir les formations, prestations de services par les entreprises, indemnisation de formateurs, prise en charge de frais divers à caractère pédagogique)

Les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage sont soumises à un taux de 0,68 %. Aujourd'hui, suite à l'application de la loi Avenir professionnel, elle se décompose en deux parts :

- Une part de 87 % est dédiée au financement de l'apprentissage. Elle est collectée directement et uniformément par l'URSSAF dès 2022.
- Une part de 13 %, qu'on appelle aussi « solde », qui peut être affectée à l'organisme du choix de l'entreprise. Ce solde est à verser directement au bénéficiaire choisi sans aucun intermédiaire avant le 31 mai de l'année en cours. Les organismes et associations d'insertion, peuvent percevoir jusqu'à 30 % de cette part de 13 %.

SOLTEA est la plateforme en ligne dédiée aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir. Les employeurs et établissements habilités peuvent s'y connecter chaque année en fonction d'un calendrier fixé par arrêté. Aucun versement au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut être effectué directement aux établissements par les employeurs : SOLTEA est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements habilités. Les employeurs doivent se connecter à la plateforme SOLTEA et désigner le ou les établissements, composantes, établissements secondaires ou formations qu'ils souhaitent soutenir.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir soutenir nos projets d'investissement en permettant à notre entreprise de bénéficier du versement du solde de votre taxe par l'intermédiaire de l'organisme collecteur auquel votre entreprise est rattachée, en complétant le bordereau de versement à l'aide de ces éléments :

ESAT LES PERSEDES - 310 CHEMIN DES ROQUELLES - 07170 LAVILLEDIEU

SIRET : 37915507000079 // Code UAI : 0950650R

Nous sommes convaincus que vous saurez accompagner l'établissement et vous remercions par avance de votre soutien. Sachez que notre technicienne administrative, Audrey Fongond se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

CARETTE Christophe
Président de l'association

